

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

28 octobre 2022

### 27<sup>e</sup> Cahier adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune



La Cour des comptes publie aujourd'hui le 27<sup>e</sup> Cahier qu'elle adresse au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

#### Soldes budgétaire et de financement 2021

Le solde budgétaire net, qui exclut les opérations de la dette, s'établit à -1,7 milliard d'euros au lieu d'un déficit prévu à 2,3 milliards d'euros. Il représente plus de 38 % du total des recettes (hors produits d'emprunts).

L'Institut des comptes nationaux (ICN) fixe le solde de financement à -1.391 millions d'euros, alors que le gouvernement l'estimait à -914 millions d'euros. L'écart s'explique, d'une part, par la prise en compte par l'ICN d'un montant total de corrections SEC de quelque -10 millions d'euros, alors que le gouvernement avait estimé pouvoir appliquer un montant total de corrections positives de 968 millions d'euros (essentiellement des dépenses d'investissement exceptionnelles et des dépenses liées à la crise sanitaire), soit un impact total d'un peu plus de -978 millions d'euros, et d'autre part, par une sous-utilisation des crédits plus élevée que prévue, améliorant le solde de quelque 500 millions d'euros.

#### Dettes régionale directe et dette brute consolidée

Au 31 décembre 2021, la dette brute consolidée, selon l'ICN, s'élève à 9,5 milliards d'euros. Elle est composée de la dette directe (6,9 milliards d'euros) et de la dette indirecte (2,6 milliards d'euros).

L'accroissement de la dette directe selon l'Agence de la dette (+139,5 % sur la période 2017-2021) résulte principalement de la nécessité, pour la Région de Bruxelles-Capitale, de couvrir ses déficits budgétaires successifs. L'aggravation de ces derniers est la conséquence d'une augmentation structurelle des dépenses plus importantes que celle des recettes. Au cours de la période précitée, ces dépenses ont augmenté en moyenne annuelle de 9,7 % contre 2,4 % pour les recettes.

Le ratio d'endettement, soit le rapport entre la dette brute consolidée et les recettes totales en termes SEC, s'établit à 182 % pour l'exercice 2021.

### **Abstention d'opinion sur le compte général 2021 de l'entité régionale**

En raison d'incertitudes sur les recettes et les créances fiscales enregistrées dans les comptes des services généraux de la Région de Bruxelles-Capitale, la Cour des comptes s'est abstenue d'émettre une opinion sur le compte général 2021 de l'entité régionale, composée des services du gouvernement et de 23 organismes administratifs autonomes (OAA). Elle a par ailleurs procédé à la certification des comptes de ces organismes : la Cour s'est abstenue d'émettre une opinion sur un OAA (Siamu), a remis une opinion défavorable sur deux OAA (Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale et Fonds pour le financement de la politique de l'eau), et en a certifié dix avec réserves et neuf sans réserve.

### **Commission communautaire commune – Soldes budgétaire et de financement 2021**

Le solde budgétaire s'élève à un montant positif de 38,4 millions d'euros. Le solde de financement calculé par l'ICN s'établit à 111,4 millions d'euros pour une prévision à l'équilibre. L'écart s'explique principalement par le montant de 105 millions d'euros de corrections SEC positives apportées par l'ICN. Les crédits de liquidation destinés aux mesures liées à la crise sanitaire (125 millions d'euros) ont été financés par des dotations complémentaires de la Région.

### **Commission communautaire commune**

La Cour des comptes a rendu une opinion défavorable sur le compte général 2021 des services du collège réuni (SCR) parce qu'elle a constaté un certain nombre d'anomalies significatives ayant un caractère diffus sur le compte général des SCR. De plus, la Cour a formulé une opinion défavorable sur les comptes généraux 2019 et 2020 d'Irisicare. Les comptes généraux 2020 et 2021 de l'ASBL Bruss'Help et de l'ASBL New Samusocial et les comptes consolidés 2019, 2020 et 2021 de la Commission communautaire commune n'ont pas été reçus par la Cour des comptes.

### **Information pour la presse**

*La Cour des comptes contrôle les finances publiques fédérales, communautaires, régionales et provinciales. Elle contribue à améliorer la gestion publique en transmettant aux assemblées parlementaires, aux gestionnaires et aux services contrôlés des informations utiles et fiables, résultant d'un examen contradictoire. Organe collatéral du Parlement, la Cour travaille de façon indépendante des pouvoirs qu'elle contrôle.*

Le 27<sup>e</sup> Cahier au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et à l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et le communiqué de presse y afférent sont disponibles sur [www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be).